



FERMACELL Plaque fibres-gypse

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° FC-0001

1. Code d'identification unique du produit type:

ETA 03/0050

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Fermacell

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

**Plaques fibres-gypse pour le bâtiment conformément à EN 15283-2
– GF-I W2-C1.**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

**Fermacell GmbH
Düsseldorfer Landstraße 395
D-47259 Duisburg**

Tel. +49 800 5235665

Fax +49 800 5356578

E-Mail info@xella.com

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

L'institut d'essai pour le bâtiment de Braunschweig (MFPA 6)

a réalisé l'essai type selon le système 3

a délivré le certificat Z-1/746-1/09.



9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Symbole (EN 15283-2)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Comportement au feu	R2F	A2-s1, d0 A2fl	ETA 03/0050
Résistance au cisaillement	↑↓	NPD	ETA 03/0050
Facteur de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau	μ	13	ETA 03/0050
Conductibilité thermique	λ_{dry}	0,32 W/mK	ETA 03/0050
Résistance à la flexion	F	atteint	ETA 03/0050
Indice d'affaiblissement acoustique	R	Voir documentation du fabricant	ETA 03/0050
Résistance aux chocs	→		
Coefficient d'absorption	α		

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

-

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dr. Jörg Brinkmann (CEO)

Duisburg, 01.05.2016

(date et lieu)

(signature)